



Soutien technique des lacs

Programme Bleu Laurentides
Ville de Mont-Tremblant

Rapport d'activités par Mélissa Laniel, agente de liaison
Été 2008

Table des matières

Introduction	1
1. La Ville de Mont-Tremblant	3
2. Objectif général	6
3. Objectifs spécifiques	8
4. Certains objectifs en images... ..	17
Conclusion et recommandations.....	25
ANNEXE 1	27
ANNEXE 2.....	32

Introduction

La région administrative des Laurentides connaît depuis trente ans une très forte croissance démographique, un développement soutenu et une augmentation de l'occupation autour des lacs. Le nombre de villégiateurs venant contempler la beauté des paysages des Laurentides est aussi fortement à la hausse.

Les milieux naturels des Laurentides, plus particulièrement les lacs, sont donc soumis à d'énormes pressions qui peuvent menacer leur intégrité écologique. Plusieurs lacs de cette région montrent d'ailleurs des signes inquiétants de dégradation. En effet, certains d'entre eux vieillissent à un rythme accéléré en raison de l'apport important de nutriments d'origine anthropique qui favorisent la prolifération d'algues et de plantes aquatiques envahissantes. Il est important de noter que la dégradation des lacs peut engendrer des conséquences économiques non négligeables chez les riverains et les municipalités. Par exemple, la diminution des possibilités de loisirs sur un plan d'eau infesté de plantes aquatiques envahissantes ou de cyanobactéries peut engendrer une baisse significative de la valeur des immobilisations situées autour de ce dernier. À la lumière de ces informations, il appert urgent que les associations de lac et les municipalités des Laurentides entreprennent le suivi de l'état de santé de leur (s) lac (s).

Bleu Laurentides est une initiative du milieu, issue de la *Table de concertation sur les lacs des Laurentides*, qui vise à susciter un changement de comportement significatif chez les usagers. Il a aussi pour but d'inciter les gestionnaires municipaux à favoriser l'adoption de nouvelles pratiques d'aménagement des territoires lacustres.

Bleu Laurentides se divise en deux volets :

- Programme régional d'accompagnement pour la mise en œuvre de la surveillance volontaire sur les lacs des Laurentides.
- Développer, avec les municipalités et les acteurs du milieu, des outils d'aménagement et de gestion durables des paysages lacustres.

Les différents outils développés misent sur le partenariat naturel entre les riverains et les gestionnaires municipaux pour renforcer les compétences locales en matière de gestion durable des lacs.

Ce rapport présente les résultats du déroulement du programme *Bleu Laurentides* à Mont-Tremblant en 2008. Il est divisé en deux sections. La première section contient un bilan de l'été et vise à évaluer l'atteinte des objectifs du plan d'action, à l'aide des actions posées et des documents produits en rapport avec chaque objectif. La seconde section présente les recommandations de l'agent quant aux orientations de la municipalité, en relation avec les objectifs décrits dans le plan d'action.

1. La Ville de Mont-Tremblant

La Ville de Mont-Tremblant connaît depuis plusieurs années un développement important. L'implantation d'équipements touristiques d'envergure internationale, telle que la station de ski Mont-Tremblant, alliée aux différents attraits du milieu naturel et des paysages, ont fait de la région de Mont-Tremblant un endroit ciblé par les touristes et visiteurs. De plus, les nombreux plans d'eau du territoire sont très prisés pour les activités nautiques, sportives et de villégiature. En effet, le territoire de la Ville en compte plus d'une centaine et la quantité d'eau douce (lacs et rivières) représente à elle seule près de 8% (2 083 hectares) de la superficie totale du territoire.

Par ailleurs, il est possible de pratiquer de nombreuses activités à Mont-Tremblant, le territoire comptant de nombreux golfs, une piste de course, un spa nordique et deux stations de ski qui sont le Mont-Tremblant et le Gray Rocks. Afin d'accueillir ses visiteurs, la Ville est parsemée de nombreux hôtels, restaurants et commerces qui sont à la disposition des touristes. Pour toutes ces raisons, la ville connaît une augmentation de sa population, autant saisonnière que permanente et les activités y sont en croissance continue. La population de la Ville double en saison estivale. À titre d'exemple, le secteur récréotouristique a connu une croissance de 157% de 1991 à 1998 et génère directement un emploi sur deux à Mont-Tremblant (Del Degan Massé et associés inc., 2003)¹.

Cependant, l'expansion de la vocation touristique et de villégiature du territoire a un coût environnemental, introduisant des facteurs de stress parfois cumulatifs. En effet, s'ajoute au développement des équipements récréotouristiques une forte pression pour un développement résidentiel, particulièrement en bordure des plans d'eau.

« Les développements immobiliers représentent la grande partie des investissements à Mont-Tremblant. Ils connaissent une croissance significative depuis les années 90. En fait, la MRC des Laurentides prévoyait dans le secteur l'ajout d'au moins 2 000 unités de

¹ Del Degan Massé et associés inc. (2003). *Plan directeur de la Ville de Mont-Tremblant*, Tome 1 et 2, 161 et 65 p.

logements entre 1996 et 2006. (...) plus de 60 projets de développement domiciliaire devraient se réaliser au cours des prochaines années à Mont-Tremblant, dont 75 % seront desservis par des installations individuelles d'épuration des eaux usées.» (Del Degan Massé et associés inc., 2003).

Ainsi, la majorité des résidences du territoire situées en bordure des lacs, ne sont pas desservies par le réseau d'égout sanitaire municipal.

« (...) la densification de l'occupation résidentielle des rives a provoqué une multiplication des installations septiques individuelles et des sources diffuses de pollution par les eaux usées, qui contribuent à l'enrichissement en nutriments (phosphore, matière organique) de l'eau des lacs. » (Del Degan Massé et associés inc., 2003).

Ceci n'est qu'une conséquence de la pression qu'engendre le développement du tourisme et de la villégiature autour des plans d'eau à Mont-Tremblant. À l'été 2007, 4 des principaux lacs de la Ville furent affectés par la problématique des cyanobactéries, soulevant un vent de panique général chez les riverains.

C'est pourquoi, la Ville de Mont-Tremblant a bien compris l'urgence de la situation en acceptant de participer au Soutien technique des lacs de *Bleu Laurentides*, pour une deuxième année consécutive. Suite au travail entrepris par l'agente de liaison, Mélissa Laniel, en 2007, le programme a permis à la Ville de Mont-Tremblant de poursuivre les nombreuses initiatives déjà mises en place.

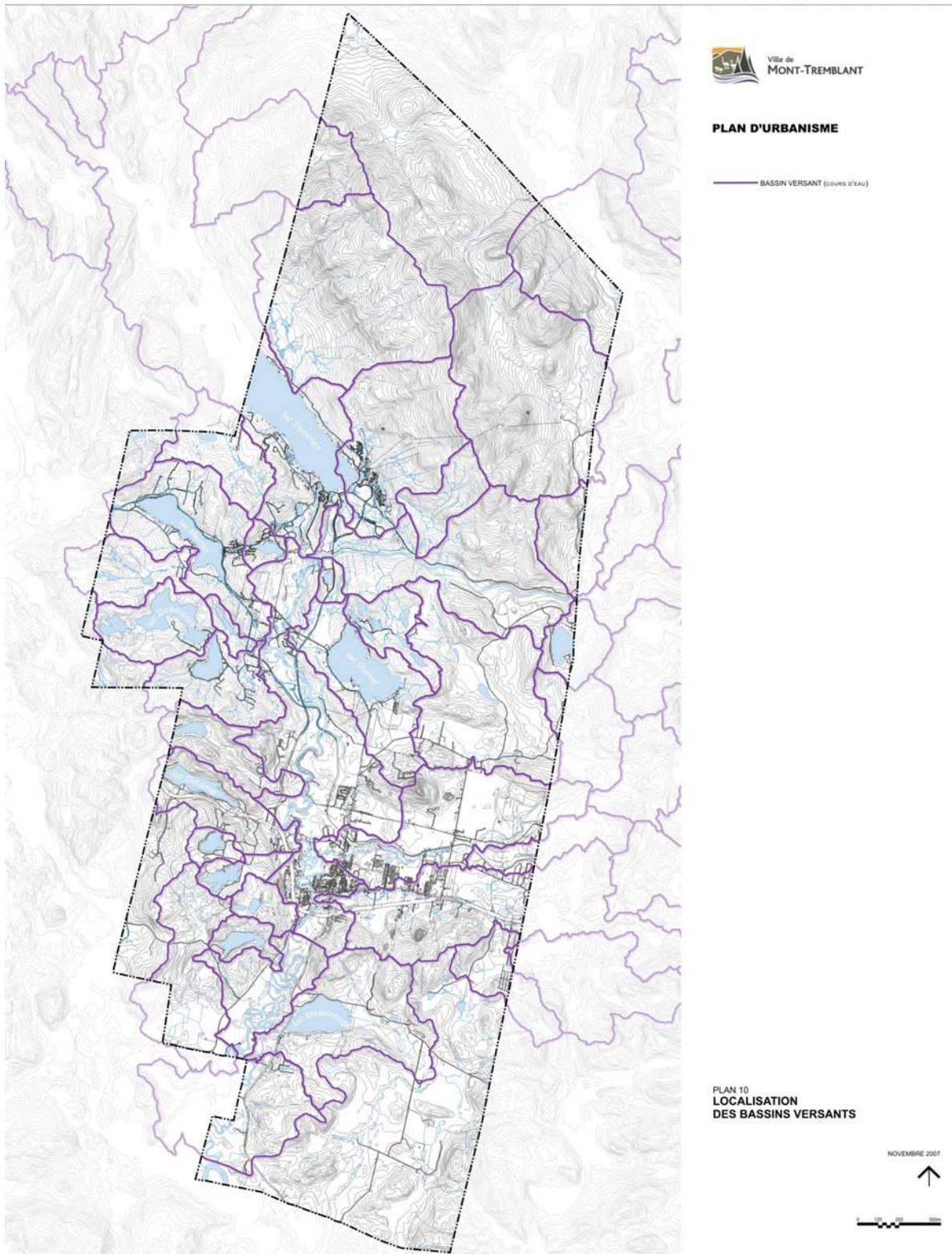


Figure 1 : Localisation et zonage du territoire de la Ville de Mont-Tremblant en fonction de la limite naturelle des bassins versants

2. Biographie de l'agente de liaison

Suite à l'obtention d'un baccalauréat en Sciences Biologiques de l'Université de Montréal en 2005 avec comme orientation l'écologie, Mélissa a complétée une maîtrise en Aménagement à cette même université. Le sujet de son mémoire portait sur l'application du concept de capacité de support à la gestion par bassin versant et l'aménagement du territoire.

Passionnée de limnologie elle a travaillé plusieurs étés pour des chercheurs de l'Université de Montréal dans ce domaine, elle a ensuite occupé le poste d'agente de liaison pour le Soutien technique de *Bleu Laurentides* à Mont-Tremblant à l'été 2007. Ses principales réalisations ont été de développer des plans d'actions par lacs en collaboration avec les associations de lacs, la Ville et les autres acteurs du milieu. Ainsi, *Bleu Laurentides* rejoint parfaitement ses deux centres d'intérêts professionnels soient de travailler pour la protection et l'amélioration de la santé des lacs, tout en étant en collaboration avec la population et les différents acteurs du milieu. Actuellement, Mélissa agit depuis octobre 2008 à titre de chargée de projet de *Bleu Laurentides*.



3. Objectif général

L'objectif général de ce programme est donc de fournir une ressource technique pendant 19 semaines (du 28 avril au 6 septembre 2008), dont le mandat est de concerter la municipalité et des représentants de différentes associations de lacs afin d'identifier les problématiques et priorités de chacun. Adapté à la situation de Mont-Tremblant, le mandat principal de l'agente de liaison de l'été 2008 a été d'élaborer des plans d'action concertés avec la Ville et les différentes associations et riverains de quatre lacs sur le territoire (lacs Ouimet, Tremblant, Desmarais, et Gélinas). L'exercice a eu pour but de cibler les enjeux et problématiques présents sur le territoire de chaque bassin versant et d'identifier les actions à poser en conséquence, afin d'améliorer la santé des lacs. De plus, l'utilisation des nombreux outils issus de *Bleu Laurentides*, dont la *Trousse des lacs*, ont occupé une place importante dans la mise en œuvre des plans d'action. Des activités ont été réalisées afin d'impliquer et de sensibiliser les différents acteurs de l'eau sur les bonnes pratiques environnementales.

4. Objectifs spécifiques

Voici les objectifs spécifiques au mandat de l'agente de liaison du programme *Bleu Laurentides* à Mont-Tremblant en 2008 :

1. Réaliser des plans d'action pour les lacs Desmarais, Gélinas, Ouimet et Tremblant
2. Effectuer le suivi des plans d'action réalisés à l'été 2007
3. Continuer la mise en œuvre des plans d'action de 2007
4. Amorcer la mise en œuvre des plans d'actions réalisés en 2008
5. Participer aux assemblées générales annuelles (AGA) des différentes associations de lac impliquées dans les plans d'action de 2008 ainsi qu'à celle du regroupement des associations « Environnement-Mont-Tremblant »
6. Sensibiliser les riverains aux bonnes pratiques à adopter en bordure des plans d'eau

Tableau I : Tableau décrivant les réalisations de l'agente de liaison du programme Bleu Laurentides à Mont-Tremblant en 2008

Objectifs spécifiques	Activités	Date	Nbr. de pers.	Résultats
<p>1. Réaliser des plans d'action pour les lacs Desmarais, Gélinas, Ouimet et Tremblant</p>	<p>Effectuer une revue exhaustive de la littérature sur les lacs impliqués dans les plans d'actions 2008.</p>	<p>E.C.²</p>	<p>N.A.³</p>	<p>Livrables</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 4 plans d'action version texte (lacs Desmarais, Gélinas, Ouimet et Tremblant) ✓ 3 présentations « PowerPoint » sur les plans d'action
	<p>Prises de contacts et de rendez-vous avec différents acteurs impliqués dans les plans d'actions de 2008.</p>	<p>E.C.</p>	<p>N.A.</p>	<p>Bénéficiaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Tous les acteurs impliqués dans les plans d'action, particulièrement la Ville, les associations de lac et les riverains
	<p>Rencontre des comités exécutif des différentes associations impliquées dans les plans d'action 2008.</p>	<p>lac Ouimet : 9 juillet lac Tremblant : 14 juillet lac Gélinas et Desmarais : 15 juillet</p>	<p>20</p>	<p>Impacts/Effets</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Cibler les enjeux et problématiques relatifs aux lacs du territoire de la Ville de Mont-Tremblant. ✓ Concertation de la Ville, des associations de lacs et des riverains
	<p>Rencontre avec Agir pour la Diable, concernant les plans d'action.</p>	<p>17 juillet</p>	<p>3</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prises d'actions par l'ensemble de la collectivité
	<p>Préparation des présentations « PowerPoint » des plans d'action 2008.</p>	<p>E.C.</p>	<p>N.A.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Partage des responsabilités et des actions nécessaires à l'amélioration de la santé des lacs
	<p>Présentation publique des plans d'action 2008.</p>	<p>16 juillet</p>	<p>15</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en évidence de la volonté d'agir par la Ville pour la protection des lacs de son territoire
	<p>Rédaction des documents complets des plans d'action 2008 afin de les diffuser sur internet.</p>	<p>E.C.</p>	<p>N.A.</p>	

² E.C. : En continue

³ N.A. : Non applicable

	<p>Visite terrain du secteur sud du lac Tremblant, afin de mieux comprendre les problématiques, avec le directeur du Service de l'environnement de la Ville ainsi que le directeur du Club de voile du lac.</p>	10 juillet	3	
<p>2. Effectuer le suivi des plans d'action réalisés à l'été 2007</p>	<p>Uniformisation et définition d'une structure générale pour l'ensemble des plans d'action sur le territoire de la Ville.</p>	E.C.	N.A.	<p>Livrables</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 3 documents de suivi des plans d'action ✓ 4 plans d'action version texte, mis à jour (lacs Duhamel, Gauthier, Maskinongé et Mercier) ✓ Présentation du suivi des plans d'actions à l'assemblée générale annuelle d'Environnement-Mont-Tremblant
	<p>Mise à jour des plans d'action 2007 en fonction de la nouvelle structure établie.</p>	E.C.	N.A.	<p>Bénéficiaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Tous les acteurs impliqués dans les plans d'action
	<p>Rédaction de documents concernant le suivi des plans d'action de 2007 (avancement des actions, échéancier). Constat principalement effectué sur les réalisations de la Ville, des associations de lacs et des riverains.</p>	E.C.	N.A.	<p>Impacts/Effets</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Définir l'état d'avancement des actions ✓ Démontrer aux différents acteurs impliqués les initiatives entreprises par la collectivité et que les recommandations émises dans le cadre des plans d'action donnent des résultats tangibles sur le terrain. ✓ Consolider le sentiment d'action collectif généré par la démarche des plans d'action sur l'ensemble des lacs ciblés. ✓ Regrouper les actions communes à l'ensemble des lacs du territoire, mettre en relief les actions touchant plusieurs plans d'eau.

<p align="center">3. Continuer la mise en œuvre des plans d'action de 2007</p>	Participation à l'élaboration d'un projet de marais filtrant les eaux pluviales au lac Mercier.	27 mai	N.A.	<p>Livrables</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Communiqués de presse, articles de journaux, photos ✓ Présentation réalisée pour l'AGA du lac Duhamel <p>Bénéficiaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Tous les acteurs impliqués par les plans d'action de 2007 <p>Impacts/Effets</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Axer sur l'importance de la mise en œuvre des plans d'action de façon continue et à long terme. ✓ Démontrer aux différents acteurs impliqués que les recommandations émises dans le cadre des plans d'action donnent des résultats tangibles sur le terrain. ✓ Continuer de poser des actions afin d'améliorer la santé des lacs.
	Rencontre avec le conseil exécutif de l'association du lac Duhamel afin de présenter le suivi du plan d'action réalisé en 2007.	12 juin	6	
	Plantation de 2000 arbustes au lac Mercier, le long du parc linéaire du <i>Pefit train du Nord</i> . Activité organisée par <i>Agir pour la Diabie</i> , impliquant 200 participants à un congrès en immobilier à la <i>Station Mont-Tremblant</i> (compensation des émissions de carbone lors du congrès).	1 mai	200	
	Distribution d'avis aux riverains ayant des accès au lac via le parc linéaire, aux endroits où le reboisement fut effectué, afin des les informer et sensibiliser au sujet de l'intervention réalisée.	22 mai	12	
	Distribution d'environ 25 000 arbres provenant du MDDEP avec <i>Agir pour la Diabie</i> , aux municipalités et associations de lacs situées sur le territoire du bassin versant de la Diabie.	29-30 mai	20	
	Présentation « PowerPoint » réalisée à l'attention de la conseillère municipale Thérèse Barrette, pour sa présentation à l'AGA du lac Duhamel	20 août	N.A.	

	14 mai	N.A.		Livrables
<p>4. Amorcer la mise en œuvre des plans d'action réalisés en 2008</p>	<p>Caractérisation des rives du lac Desmarais. Rédaction d'un rapport.</p>	<p>N.A.</p>	<p>Plusieurs rapports de suivis environnementaux du projet de développement G7 furent réalisés.</p>	<p>✓ Des requêtes furent effectuées auprès du Service des travaux public suite à la visite des foyers d'érosion effectuée au lac Gélinas et les correctifs apportés.</p>
<p>Effectuer une surveillance et le suivi des travaux de constructions du projet de développement G7 en bordure du lac Desmarais⁴, Rédaction de deux rapports.</p>	<p>2-9 mai 25-27 juin 2-11-18 juillet 26 août 5 septembre</p>	<p>5</p>	<p>Travaux sur le projet G7 effectués en collaboration avec le Service de l'urbanisme de la Ville, partage de l'information et des responsabilités.</p>	<p>✓ Tous les acteurs impliqués dans les plans d'actions</p>
<p>Travaux sur le projet G7 effectués en collaboration avec le Service de l'urbanisme de la Ville, partage de l'information et des responsabilités.</p>	<p>2-16 juillet</p>	<p>4</p>	<p>Visite sur le terrain au lac Ouimet, avec des responsables de la MRC des Laurentides, concernant les dossiers de juridiction régionale (écoulement des eaux, barrage).</p>	<p>Bénéficiaires</p> <p>✓ Tous les acteurs impliqués dans les plans d'actions</p> <p>Impacts/Effets</p> <p>✓ Changement de mentalité et prise de conscience environnementale.</p>
<p>Réalisation d'envois postaux, en collaboration avec le Service des travaux public de la Ville, aux détenteurs de bateaux amarrés au quai municipal du lac Tremblant, incluant des documents informatifs sur les bonnes pratiques nautiques (Transports Canada, capsule du CRE) ainsi qu'une lettre avec mes coordonnées.</p>	<p>19 juin</p>	<p>4</p>	<p>Plusieurs entrepreneurs effectuant des travaux en bordure des lacs ont adoptés des mesures de contrôle de l'érosion.</p>	<p>✓ Le Service des travaux public de la Ville a démontré une volonté de mieux planifier ses travaux à proximité des milieux aquatiques. Prise de conscience sur l'importance de collaborer avec le Service de l'environnement de la Ville avant d'effectuer ce type de travaux.</p>
<p>Identification des foyers d'érosion en périphérie du lac Gélinas avec certains membres de l'association.</p>	<p>26 juin</p>	<p>24</p>	<p>Le Service des travaux public de la Ville a démontré une volonté de mieux planifier ses travaux à proximité des milieux aquatiques. Prise de conscience sur l'importance de collaborer avec le Service de l'environnement de la Ville avant d'effectuer ce type de travaux.</p>	<p>✓ Le Service des travaux public de la Ville a démontré une volonté de mieux planifier ses travaux à proximité des milieux aquatiques. Prise de conscience sur l'importance de collaborer avec le Service de l'environnement de la Ville avant d'effectuer ce type de travaux.</p>
<p>Identification des foyers d'érosion en périphérie du lac Gélinas avec certains membres de l'association.</p>	<p>24 juillet</p>	<p>3</p>	<p>Le Service des travaux public de la Ville a démontré une volonté de mieux planifier ses travaux à proximité des milieux aquatiques. Prise de conscience sur l'importance de collaborer avec le Service de l'environnement de la Ville avant d'effectuer ce type de travaux.</p>	<p>✓ Le Service des travaux public de la Ville a démontré une volonté de mieux planifier ses travaux à proximité des milieux aquatiques. Prise de conscience sur l'importance de collaborer avec le Service de l'environnement de la Ville avant d'effectuer ce type de travaux.</p>

⁴ Le lac Desmarais fait parti des lacs ciblés par un plan d'action en 2008. Il n'est presque pas habité, cependant, un vaste projet de développement est présentement en cours sur la totalité de son pourtour. Des mesures environnementales doivent être respectées lors de la construction, le lac ayant été caractérisé comme étant très vulnérable à l'eutrophisation. La majeure partie du plan d'action de ce lac consistera donc à travailler avec les promoteurs et constructeurs, afin de les sensibiliser à travailler dans le respect de la protection du lac et des engagements issus du protocole d'entente établi conjointement avec la ville.

	<p>Visite terrain des foyers d'érosion au lac Gélinas avec le contremaître du Service des travaux public de la Ville.</p>	30 juillet	N.A.	
<p>Visites de chantiers de constructions effectuées par le Service des travaux public et concertation sur les mesures environnementales pour le contrôle de l'érosion à adapter lors de leurs réalisations.</p>		16 juillet 6 août	10	
<p>Rencontre avec le directeur du Service des travaux public de la Ville.</p>		25 juillet	N.A.	
<p>Rencontre avec la responsable en environnement de la Station Mont-Tremblant.</p>		21 août	N.A.	
<p>Suivi des travaux de constructions sur la route 327 et de l'état des mesures de contrôle de l'érosion mis en place en bordure du lac Ouimet.</p>		19 juin 10 juillet	N.A.	
<p>Vérification de l'efficacité des mesures de mitigation et sensibilisation des promoteurs et constructeurs du projet <i>Franceschini</i> tenu en bordure du lac Tremblant, aux bonnes pratiques à effectuer afin de protéger le lac, en collaboration avec l'inspecteur en environnement de la Ville.</p>		18-19-20 juin 18 juillet	4	

<p>5. Participer aux assemblées générales annuelles (AGA) des différentes associations impliquées dans les plans d'action de 2008</p>	<p>Participation à l'AGA d'Environnement-Mont-Tremblant. Distribution de l'information relative aux bonnes pratiques riveraines. Présentation sur le suivi des plans d'actions 2007 et la planification des actions de 2008.</p>	21 juin	50	<p>Livrables</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Présentations « PowerPoint » effectuées dans le cadre des AGA d'Environnement-Mont-Tremblant et de l'APLBDG. ✓ Distribution de nombreux dépliants et affichettes « Bande riveraine au travail » <p>Bénéficiaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les associations de lacs et leurs membres présents aux AGA <p>Impacts/Effets</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Prise de contacts personnalisés avec les riverains. ✓ Sensibilisation des riverains et transmission de l'information. ✓ Mise en évidence de la volonté d'agir par la Ville pour la protection des lacs de son territoire.
	<p>Participation à l'AGA de l'Association des lacs Besseffe, Desmarais et Gélinas (APLBDG). Présentation des grandes lignes des plans d'action pour les lacs Gélinas et Desmarais, ainsi que du programme Bleu Laurentides.</p>	2 août	50	
	<p>Participation à l'AGA de l'Association des propriétaires du lac Tremblant inc. Présentation du programme Bleu Laurentides.</p>	9 août	40	

<p>6. Sensibiliser les riverains aux bonnes pratiques à adopter en bordure des plans d'eau</p>	Distribution d'affiches sur tout le territoire de Mont-Tremblant, afin de promouvoir la participation des citoyens au Chalet des Sciences.	28 mai	69 affiches distribuées	<p>Livrables</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réalisation de 8 plans de reboisement sommaires ✓ Réalisation de 2 présentations « PowerPoint » <p>Bénéficiaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Tous les riverains et citoyens impliqués <p>Impacts/Effets</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Transmission de l'information aux riverains concernant le reboisement des rives et la création d'association (distribution de dépliants, de documents d'information). ✓ Clarification quant à la portée du règlement émis par la MRC des Laurentides concernant le reboisement des rives. ✓ Distribution d'affichettes « Bande riveraine au travail ». ✓ Clarification de la situation concernant la prolifération de cyanobactéries et ses conséquences dans les Laurentides.
	Participation au Chalet des Sciences.	7 juin	30	
	Réalisation de diverses rencontres terrains, de riverains désirant des conseils sur le reboisement de leur rive (lacs Maskinongé, Duhamel, Mercier, Tremblant, Forget, Ouimet (2) et Gélinas (2)).	lac Maskinongé : 30mai lac Duhamel : 2 juin lac Mercier : 22 juillet lac Forget : 26 juin lac Tremblant : 22 août lac Gélinas : 22 août et 3 septembre lac Ouimet : 1 juillet	9	
	Transmission de l'information et visite sur le terrain effectuée pour la création d'une association au lac Outardes.	22 juillet	2	
	Présentations effectuées concernant le règlement de la MRC sur les bandes riveraines ainsi que sur la procédure du MDDEP concernant les cyanobactéries en 2008.	16 août	15	
Visite sur le terrain concernant l'identification de plantes aquatiques (lacs Duhamel, Outardes, Tremblant).	2-17 juin 16 août	3		

	Participation à la séance d'information tenue par le MDDEP afin de présenter la procédure d'intervention de l'été 2008 pour les cyanobactéries ainsi que le protocole de caractérisation.	10 juin	30	
--	---	---------	----	--

5. Certains objectifs en images...

Objectif spécifique 1 :

- ✓ **Réaliser des plans d'action pour les lacs Desmarais, Gélinas, Ouimet et Tremblant**

Voici la page couverture du plan d'action pour le lac Gélinas. Les versions complètes des plans d'action sont disponibles à l'adresse suivante :

www.villedemont-tremblant.qc.ca/servicesMunicipaux.php?section=109



Plan d'action du lac Gélinas

Réalisé par
Mélissa Laniel
Biologiste

Agente de liaison
Projet Bleu Laurentides
CRE Laurentides



En collaboration avec
Ville de Mont-Tremblant
Service de l'environnement

ÉTÉ 2008

Voici aussi la première page de la présentation publique du plan d'action du lac Ouimet, effectuée le 16 août 2008.



Ville de
MONT-TREMBLANT



Bleu Laurentides



Plan d'action du lac Ouimet



Présenté par

Mélissa Laniel
Agente de liaison
Projet *Bleu Laurentides*
CRE Laurentides

et

Serge Léonard
Directeur du Service de
l'Environnement
Ville de Mont-Tremblant

ÉTÉ 2008

Objectif spécifique 2 :√ **Effectuer le suivi des plans d'action réalisés à l'été 2007**

Voici à quoi ressemble la structure utilisée dans le cadre de la réalisation des documents du suivi des plans d'action. Les documents complets de suivis des plans d'action sont disponibles à l'adresse suivante :

www.villedemont-tremblant.qc.ca/servicesMunicipaux.php?section=109

Enjeu A Eutrophisation• **P-1 Diminution de la qualité de l'eau**

no	Actions	lacs	Suivi	Échéancier
1	Échantillonner et suivre la qualité de l'eau du lac (forme privée à tous les trois ans)	Tous ¹	Effectué à l'été 2007 pour 14 lacs	2010
2	Mettre en œuvre graduellement la Politique de l'eau de la Ville de Mont-Tremblant	Tous ¹	Publication de la politique en avril 2008	2008
3	Modifier les règlements d'urbanisme lors de la refonte en améliorant les mesures pour la protection des plans d'eau	Tous ¹	<ul style="list-style-type: none"> • Consultation publique effectuée le 15 février 2008 • Adoption prévue automne 2008 	2008
4	Élaborer un protocole d'entretien et d'opération des éoliennes	Maskinongé	Suivi régulier effectué Entretien des éoliennes effectué par le service des travaux public de la ville le 5 septembre 2008	En continue
5	Établir un processus de communication plus efficace entre la Ville et l'association, tel que <i>Bleu Laurentides</i> ou engager du personnel additionnel au Service de l'Environnement de la Ville	Gauthier	La Ville de Mont-Tremblant adhère au programme <i>Bleu Laurentides</i> à l'été 2007 et 2008	2009
13	Sensibiliser les riverains sur les bonnes pratiques à adopter concernant la protection de la qualité des plans d'eau	Tous ¹	Rôle de l'inspecteur en environnement présent à l'été 2007 et 2008	En continue
14	Fournir de l'information aux riverains sur divers sujets concernant les milieux aquatiques	Tous ¹	Rôle de l'inspecteur en environnement présent à l'été 2007 et 2008	En continue
15	Toujours prendre en considération la présence de frayères de poissons et/ou d'une ressource halieutique pour la pêche sportive dans les décisions de gestion pouvant avoir un impact sur la qualité de l'eau du lac	Tremblant Ouimet Desmarais		En continue
16	S'assurer de la protection de la qualité de l'eau des sous bassins versants ou des lacs en amont dans les décisions d'aménagement des bassins versants situés sur son territoire	Tous ¹		En continue
17	Prendre en considération l'hydrologie du lac, les caractéristiques physiques du bassin	Tous ¹		En continue

¹ Lacs : Duhamel, Gauthier, Maskinongé, Mercier, Ouimet, Tremblant, Desmarais, Gélinas

Objectif spécifique 3 :√ **Continuer la mise en œuvre des plans d'action de 2007**

Voici des images du projet de reboisement ayant eu lieu le 1 mai 2008, en collaboration avec *Agir pour la Diable*, qui regroupait plus de 200 personnes de la compagnie *Ivanhoe Cambridge* assistant à un congrès à la *Station Mont-Tremblant* et désirant compenser leurs émissions de carbone. Les participants ont apprécié l'expérience qui a assurément ouvert la voie à d'autres projets semblables dans le futur. De plus, ce projet a permis de créer une belle complicité de travail entre le CRE Laurentides et *Agir pour la Diable*.



Photos : Sandrine Desaulniers et Mélissa Laniel

La distribution de plus de 25 000 arbres les 29 et 30 mai fut une autre belle réussite. En plus de renforcer le partenariat entre le CRE Laurentides et *Agir pour la Diable*, cette journée démontra l'implication primordiale des riverains envers la protection de leur plan d'eau. Plusieurs associations de lacs à Mont-Tremblant ont fait un boulot considérable de sensibilisation et de planification de cette activité de reboisement. Finalement, cette mobilisation collective a permis, dans plusieurs cas, de solidifier le sentiment de solidarité existant entre les riverains d'un même plan d'eau.



Photos : Micheline Boisselle (*Association du lac Duhamel*)

Objectif spécifique 4 :

√ Amorcer la mise en œuvre des plans d'actions réalisés en 2008

À Mont-Tremblant, les nombreuses pentes fortes ceinturant les plans d'eau les rendent vulnérables à l'apport de sédiments par érosion. C'est pourquoi en 2008, la mise en œuvre des plans d'action s'est attardée à cette problématique. Ainsi, de nombreux suivis ont été effectués sur les chantiers de construction du territoire, afin notamment de vérifier l'utilisation de mesures pour le contrôle de l'érosion mises en place lors des travaux. Une belle collaboration a donc pu s'établir entre l'agente de *Bleu Laurentides*, le Service de l'environnement de la Ville et le Service des travaux public, ainsi qu'avec les différents entrepreneurs et constructeurs de la région.

Voici quelques photos, de visites effectuées :

- au lac Desmarais, dans le cadre du suivi environnemental du projet G7



- au lac Tremblant, dans le cadre du suivi environnemental du projet *Franceschini*



- en périphérie du lac Gélinas, afin d'identifier les foyers d'érosion



Objectif spécifique 5:

- ✓ **Participer aux assemblées générales annuelles (AGA) des différentes associations impliquées dans les plans d'action de 2008 ainsi qu'à celle du regroupement des associations « Environnement-Mont-Tremblant »**

À l'occasion de l'AGA d'*Environnement-Mont-Tremblant* le 21 juin, il fut possible de faire une courte présentation sur le suivi des plans d'action de l'été 2007 et de présenter ceux de cette année. Par ailleurs, cet évènement a permis de remercier les nombreux acteurs impliqués dans la protection des lacs et de souligner leurs efforts continuels.

Des honneurs pour les amis de l'environnement

Environnement Mont-Tremblant décerne des prix à des citoyens se signalant dans la protection de l'environnement.

LUC LEFEBVRE

luc.lefebvre@photoquebec.com

Dans le cadre de son assemblée générale annuelle, ce 21 juin, Environnement Mont-Tremblant remettait deux prix méritoires à des citoyens se démarquant par leur engagement à la cause de l'environnement de manière soutenue et un prix à l'association membre de l'année.

Membre du conseil d'administration et trésorière depuis 2001, Nicole Pelletier s'est investie pour la bonne marche financière du regroupement, comme elle l'a faite au sein de

l'association du lac Mercier. Le président d'EMT, Patrick O'Hara salue celle qui était précieuse dans son rôle d'arrière-plan. «Son départ d'EMT va sûrement se faire sentir», dit-il.

Sylvia honorée

Porte-parole convaincue de l'association du lac Tremblant, Sylvia Orlando s'est également vu décerner un prix de mérite pour son implication dans la défense de plusieurs dossiers.

Elle a signé un important mémoire sur la refonte du plan d'urbanisme. «Sylvia incarne tout le souci profond qu'une personne peut avoir pour la qualité de vie dans sa communauté», de préciser M. O'Hara.

Association de l'année

L'association du lac Mercier, par sa présidente Louise Pelletier, a reçu le prix de l'association de l'année.

Face à la présence des algues bleu-vert en 2006 et 2007, cette association a mobilisé ses membres pour travailler à des solutions.

«Le dynamisme de cette association est inspirante», de conclure M. O'Hara.



Amis et la conseillère Thérèse Barrette ont entouré Nicole Pelletier pour lui dire «Merci!».

AVIS DE NOMINATION
Le Groupe DBS, membre de Daniel Arbour et Associés (DAA) inc., est heureux d'annoncer la nomination de André Jean Lacombe à titre de directeur de projet qui se joint au bureau de Mont-Tremblant.
Fort d'une expérience de près de trente ans dans la planification stratégique, le développement et le marketing de destinations touristiques ainsi que la gestion d'associations, André Jean Lacombe est avantageusement connu dans la région des Laurentides.
Il a été directeur général de l'Association de villégiature Tremblant jusqu'à l'automne 2005 où il était responsable du marketing de la destination, de l'entretien et de l'animation sur le site ainsi que de la gestion d'équipements collectifs. Il a également travaillé un moment de sa carrière à la



Le maire Pierre Pilon, Michel Archambault (président de l'association 2007 / lac Duhamel) et le président d'EMT Patrick O'Hara ont remis le prix de l'Association de l'année au lac Mercier représenté par sa présidente Louise Pelletier.

Référence : Journal « L'information du Nord », édition du 27 juin 2008

Objectif spécifique 6 :

- ✓ **Sensibiliser les riverains aux bonnes pratiques à adopter en bordure des plans d'eau**

La tenue d'un *Chalet des Sciences* à Mont-Tremblant le 7 juin, a permis de rassurer les citoyens inquiets, en regard de la problématique des cyanobactéries, en permettant un échange ouvert et agréable sur le sujet. Les discussions et commentaires furent pertinents et l'activité bien organisée.

Les algues bleu-vert, pas plus dangereuses que l'herbe à puce!

Des experts dédramatisent les risques sur la santé associés aux cyanobactéries dans les lacs tout en signalant que leur présence révèle un problème environnemental.

LUC LEFEBVRE

luc.lefebvre@lesquebecor.com

Les algues bleu-vert ont été traitées comme un problème de santé publique l'an passé. Une véritable « peur bleue » s'est installée dans la population, et particulièrement chez les riverains, les baigneurs et les plaisanciers. L'observation d'une simple fleur d'eau de quelques mètres carrés, et la Santé publique et le ministère de l'Environnement ajoutaient ce lac à une liste noire qui inspirait les médias.

Les fréquentes interdictions de baignade doublées d'avis d'interdiction de consommation ont contribué à une certaine panique. Des vacances ont été contremandées sur les rives de lacs ciblés et des ventes de chalets ont été carrément annulés, de témoigner une agente immobilière. En 2007, plus de 200 lacs québécois

ont fait partie de ce répertoire.

Ce 7 juin, Québec Science en collaboration avec le Conseil régional en Environnement des Laurentides tenait un Chalet des sciences sur les algues bleu-vert sous un chapiteau au Lac Mercier. Il s'agit d'une activité de vulgarisation scientifique. La centaine de participants ont été invités à apaiser leurs craintes par trois experts venus répondre à leurs questions.

« Les algues bleu-vert ne sont pas un problème de santé publique mais de gestion du milieu », ont prétendu les experts Dr Richard Carignan, André Beauchamp et Dr Michel Savard.

« Aucun lac du secteur n'aurait dû se retrouver sur la liste du ministère en 2007 car le risque sur la santé est minime avec ce qu'on a observé et obtenu comme résultats de tests... Il y a actuellement 10 lacs au Québec où je ne me baignerais pas et ils sont tous en Estrie, fortement contaminés par l'apport en phosphore de l'agriculture », d'expliquer Richard



Le Dr Richard Carignan, tout comme les experts Michel Savard et André Beauchamp, répondent qu'on peut se baigner sans grande inquiétude dans nos lacs des Laurentides au cours de l'été.

Carignan, directeur de la Station de biologie des Laurentides. « On ne doit pas avoir plus peur des fleurs

d'eau que de l'herbe à puce... Quand on voit une talle d'herbe à puce, on ne s'y aventure pas... Et bien, c'est la même chose pour une fleur d'eau (masse gélatineuse verdâtre ou semblable à une soupe aux pois verts). Rien n'empêche de se baigner plus loin... Profitons donc de notre été dans nos lacs. Et si c'est vraiment dangereux, la Santé publique va intervenir », de préciser Michel Savard,

médecin-conseil à la Direction des Services sociaux du MSSS. « Je suis persuadé que les premiers cas de présence d'algues bleues feront les manchettes, cette année. Il faudra prendre cela avec un bémol... À l'inverse, il ne faut pas banaliser. La présence de fleurs d'eau est un signe de santé détériorante d'un lac », d'ajouter André Beauchamp, président d'Aquacentrum.



FIERS DE S'ASSOCIER AU GROUPE

NAPA AUTOPRO

NOTRE ÉQUIPE

Eric De Bellefeuille : technicien et propriétaire

Conclusion et recommandations

Encore une fois en 2008, il est possible de dire que le programme *Bleu Laurentides* à Mont-Tremblant fut une belle réussite. Les associations de lacs et les riverains ont de nouveau répondu à l'appel en démontrant une volonté ainsi qu'un intérêt marqué pour la protection des plans d'eau qui ont toujours fait partie inhérente de leurs paysage et habitudes de vie.

Par ailleurs, la nouvelle réglementation concernant la protection de la bande riveraine prévue pour entrer en vigueur à Mont-Tremblant l'été prochain, semble déjà préoccuper une majorité de gens. Il sera impératif de clarifier la situation l'été prochain, afin de la rendre compréhensible par les riverains. De plus, la Ville se devra d'avoir les ressources humaines adéquates, afin de mettre en œuvre cette nouvelle réglementation.

De plus, il fut possible, en 2008, de mettre en exergue des lacunes importantes en ce qui à trait aux mesures de contrôle de l'érosion lors de chantiers de construction sur le territoire. Il semble impératif de mettre sur pied un processus de transmission de l'information, de sensibilisation et de suivi des travaux effectués en bordure des plans d'eau. Malgré le « bon vouloir » des différents entrepreneurs, ces derniers ne semblent pas détenir l'information nécessaire en ce qui à trait aux mesures environnementales à respecter.

C'est pourquoi, une meilleure concertation entre les différents services municipaux à Mont-Tremblant est essentielle. Une plus grande collaboration entre les services des travaux public et de l'environnement à l'été 2008 a notamment permis de mieux planifier la réalisation de certains travaux en milieu aquatique et de minimiser les impacts sur ces derniers. De plus, il est primordial qu'une procédure claire soit établie entre les services de l'urbanisme et de l'environnement, en ce qui à trait à l'information distribuée ainsi qu'aux mesures environnementales requises lors

de l'émission de permis de construction. De plus, il est absolument essentiel qu'un suivi des mesures environnementales exigées soit effectué sur le terrain, par le Service de l'environnement ou de l'urbanisme, afin de vérifier leur application.

Finalement, il fut possible de constater que la réalisation des plans d'action à l'été 2007 et 2008 a mené à de nombreuses initiatives sur le terrain. Notamment, la Ville de Mont-Tremblant a pris au sérieux les recommandations tirées de ces documents, en mettant sur pied de nombreux projets pilotes à l'été 2008. Les riverains semblent aussi être satisfaits des actions entreprises par la Ville, qui sont maintenant mises en évidence via les plans d'action, ce qui les encourage à faire leur bout de chemin eux aussi. Tout le monde semble reconnaître les efforts d'autrui et s'en inspirer pour agir. Il est important de savoir que l'on n'agit pas seul, ce que nous rappelle très bien le slogan du programme *Bleu Laurentides* « Prenez part à une vague de changement ».

Ainsi, la Ville de Mont-Tremblant doit continuer dans cette optique et se concentrer sur la mise en œuvre des plans d'action et des nouveaux règlements dans les années à venir.

Prosperité et succès pour cette ville et ses citoyens qui s'impliquent pour la protection de cette richesse locale !

ANNEXE 1

Exemple d'un tableau résumant le plan d'action du lac Tremblant (tiré du plan d'action du lac Tremblant)

Enjeux	Problématiques	Actions
A. EUTROPHISATION DU PLAN D'EAU	1. Diminution de la qualité de l'eau	<p>1-Échantillonner et suivre la qualité de l'eau du lac (firme privée à tous les trois ans (Ville))</p> <p>2-Mettre en œuvre graduellement la <i>Politique de l'eau</i> de la Ville de Mont-Tremblant (Ville)</p> <p>3-Modifier les règlements d'urbanisme lors de la refonte en améliorant les mesures pour la protection des plans d'eau (Ville)</p> <p>6-Participer au Réseau de Surveillance Volontaire (<i>RSV-lacs</i>) pour l'échantillonnage (Association)</p> <p>7-Effectuer les protocoles de caractérisation compris dans la Trousse des lacs (Association)</p> <p>8-Trouver une personne ressource pour l'association (Association)</p> <p>9-Partager les résultats des différents protocoles et suivis effectués par l'association avec le MDDEP, la Ville, la MRC des Laurentides et les autres organismes (<i>Agir pour la Diable, CRE Laurentides</i>) (Association)</p> <p>10-Faire analyser la qualité de l'eau potable lorsque l'on prend sa source dans le lac et partager les résultats avec l'association (Riverains)</p> <p>12-Former une personne ressource à l'intérieur de l'association et fournir une aide technique afin d'effectuer les différents protocoles de caractérisation contenus dans la <i>Trousse des lacs</i> (CRE *)</p> <p>13-Sensibiliser les riverains sur les bonnes pratiques à adopter concernant la protection de la qualité des plans d'eau (CRE *, Agir, Ville)</p> <p>14-Fournir de l'information aux riverains sur divers sujets concernant les milieux aquatiques (CRE *, Agir, Ville)</p> <p>15-Toujours prendre en considération la présence de frayères de poissons et/ou d'une ressource halieutique pour la pêche sportive dans les décisions de gestion pouvant avoir un impact sur la qualité de l'eau du lac (MRNF, MDDEP, Ville)</p> <p>16-S'assurer de la protection de la qualité de l'eau des sous bassins versants ou des lacs en amont dans les décisions d'aménagement des bassins versants situés sur son territoire (Ville)</p> <p>17-Prendre en considération l'hydrologie du lac, les caractéristiques physiques du bassin versant (topographie, type de sol) et les impacts de tous autres événements naturels (chablis) dans les décisions d'aménagement du territoire (Ville)</p> <p>19-Prendre en considération les processus d'apports naturels en phosphore dans l'analyse des sources de phosphore au lac (relativiser les différentes sources) (Association)</p> <p>20-Prises d'actions communes pour la protection de la qualité du plan d'eau, par les différents établissements commerciaux à Mont-Tremblant (Commerçants)</p> <p>21-Dresser une liste des principaux acteurs commerciaux en périphérie du lac et effectuer des rencontres personnalisées avec ces derniers afin des les sensibiliser aux bonnes pratiques à adopter pour la protection des lacs (CRE *, Ville)</p> <p>22-Fournir l'information et sensibiliser les entreprises en aménagement paysager, constructions et immobilier oeuvrant sur le territoire de la ville aux bonnes pratiques à adopter pour la protection des lacs (Agir, Ville)</p> <p>23-Favoriser la concertation et le partage de l'information pour la protection des lacs, entre les différents services municipaux (urbanisme, environnement, travaux publics) (Ville, CRE*)</p> <p>24-Apporter une attention particulière à la protection des éléments naturels (milieux humides) présents dans le bassin versant du lac et essentiel au maintien de sa qualité (Ville)</p>

	<p>2. Prolifération de cyanobactéries</p>	<p>1-Transmettre l'information aux riverains sur la procédure à suivre lors du signalement de blooms de cyanobactéries (Ville, CRE*)</p> <p>2-Se responsabiliser face au problème des cyanobactéries et apprendre à identifier les organismes végétaux et leur présence (Riverains)</p> <p>3-Effectuer le protocole de caractérisation des cyanobactéries, s'il y a lieu, inclus dans la <i>Trousse des lacs</i> (Association)</p> <p>4-Réaliser des projets pour les lacs étant affectés par les cyanobactéries dans le cadre du plan d'action gouvernemental sur les cyanobactéries du <i>MDDEP</i> (Agir, Ville)</p> <p>5-Assurer une protection maximum du lac Tremblant contre les cyanobactéries, étant une source d'eau potable municipale (Ville)</p>
	<p>3. Prolifération de plantes aquatiques ou d'algues</p>	<p>2-Sensibiliser les résidents du bassin versant à changer leurs habitudes et pratiques afin de limiter la prolifération de la végétation aquatique et/ou des cyanobactéries (Association, CRE *, Ville)</p> <p>3-Demander aux gestionnaires d'endroits où la mise à l'eau est permise d'afficher en évidence l'information concernant le myriophylle à épi, sa propagation ainsi que l'importance de l'inspection visuelle des embarcations utilisées sur le lac (Ville)</p> <p>4-Changer les habitudes, pratiques et utilisation des plans d'eau afin de limiter la prolifération de la végétation aquatique (Riverains et résidents)</p> <p>7-Afficher l'information concernant le myriophylle à épi aux endroits où la mise à l'eau est offerte (Commerçants)</p> <p>9-Effectuer le lavage ou l'inspection visuelle de son embarcation avant sa mise à l'eau au lac (Utilisateurs du lac)</p> <p>10-Évaluer la possibilité de mettre en place un comité municipal de réflexion sur l'utilisation des hydravions sur les lacs de la ville (Ville)</p>
<p>B. URBANISATION DU BASSIN VERSANT</p>	<p>1. Déboisement des rives</p>	<p>1-Offrir la distribution et une réduction annuelle pour l'achat d'arbustes de rivage (Ville)</p> <p>2-Contribuer financièrement aux projets de reboisement sur le territoire (Ville)</p> <p>4-Caractériser les rives du lac à l'aide du protocole de caractérisation de la bande riveraine de la <i>Trousse des lacs</i> (Association)</p> <p>5-Sensibiliser et fournir de l'information aux riverains à l'importance du reboisement des rives (CRE *, Agir, Association, Ville)</p> <p>6-Reboiser les rives sur une distance de 10 à 15 mètres (Riverains)</p> <p>7-Revégétaliser les murets en bande riveraine et les défaire selon les techniques appropriées si possible (Riverains)</p> <p>8-Fournir une aide technique au reboisement (Agir, CRE *, Ville)</p> <p>9-Fournir une aide financière au reboisement (Ville, Agir, MDDEP)</p> <p>10-Inciter les riverains à ne pas tondre le gazon dans la bande riveraine (Ville, CRE *)</p> <p>11-Modifier le schéma d'aménagement afin d'interdire la tonte dans la bande riveraine et rendre la revégétalisation obligatoire dans cette même zone (MRC)</p> <p>14-Mettre en œuvre le nouveau règlement sur la protection de la bande riveraine de la MRC et s'assurer d'avoir les ressources humaines disponibles afin de garantir son application (Ville)</p>

<p style="text-align: center;">2. Érosion, eaux de ruissellement et infrastructures déficientes</p>	<p>1-Identifier les foyers d'érosion dans le bassin versant et mettre en place les correctifs (Ville)</p> <p>2-Revégétaliser les fossés et appliquer la méthode du tiers inférieur, entretenir les routes publiques selon les techniques environnementale de contrôle de l'érosion (Ville)</p> <p>8-Stabiliser les rues privées et les entrées charretières (Riverains et résidents)</p> <p>11-Offrir une formation aux promoteurs, constructeurs et travaux publics de la ville sur les mesures de contrôle de l'érosion et bonnes pratiques environnementales (Agir)</p> <p>12-Utiliser les techniques afin de limiter l'érosion lors de chantiers de constructions (Entrepreneurs, Promoteurs, Ville)</p> <p>18-Donner l'information adéquate aux constructeurs au sujet des mesures de contrôle de l'érosion lors de la délivrance de permis de construction et effectuer le suivi sur l'efficacité des mesures proposées (Ville – service de l'urbanisme - environnement)</p> <p>19-Effectuer un suivi de la gestion des eaux de ruissellement en provenance des montagnes (Grays Rocks ou Mont-Tremblant) et des zones riveraines fortement urbanisées, demander les correctifs appropriés au propriétaire, s'il y a lieu (Ville, CRE *)</p> <p>21-Vérifier l'intégrité et la stabilité des ponceaux publics situés en périphérie du lac, afin d'assurer une gestion des eaux de ruissellement adéquate, apporter les correctifs nécessaires s'il y a lieu (Ville)</p> <p>22-Effectuer une surveillance visuelle des foyers d'érosion et rapporter les cas problématiques à la ville (Association, CRE*, Riverains)</p> <p>23-Établir un plan de gestion des eaux de ruissellement en provenance des montagnes (station Mont-Tremblant ou Gray Rocks) afin de limiter l'érosion et l'apport de sédiments au lac (Station Mont-Tremblant)</p> <p>24-Remettre en fonction le bassin de sédimentation à proximité du rond-point #2 de la Mtée Ryan (Ville)</p> <p>25-Effectuer l'échantillonnage pour les chlorures à la station # 4 (voir annexe 2) (Ville)</p> <p>26-Continuer l'échantillonnage des chlorures aux stations # 1, 7 et 15 ainsi que le suivi environnemental des bassins de sédimentation dans le secteur sud du bassin versant (voir annexes 2 et 3) (Station Mont-Tremblant)</p>
<p style="text-align: center;">3. Gestion des eaux usées et des installations septiques non conformes</p>	<p>1-Vérifier l'état des installations septiques dans le bassin versant, prioriser les installations non conformes (ex. : sol mince, colmaté, nappe phréatique élevée) et les corriger (Ville)</p> <p>2-Continuer le suivi informatisé des vidanges des installations septiques (Ville)</p> <p>3-Fournir un guide d'information aux citoyens sur les principales normes, le fonctionnement optimal et la procédure pour tester son installation septique (Ville)</p> <p>4-Lors de l'envoi postal informant le citoyen de l'arrivée à échéance d'une vidange de son installation septique, y joindre le guide d'information et les informations personnelles à chaque installation (Ville)</p> <p>5-Vérifier l'état de son installation septique et la faire vidanger selon la norme (Riverains et résidents)</p> <p>6-Reboiser la zone entre le champ d'épuration et le lac (conserver 3 m non boisé entre le champ et la plantation) (Riverains)</p> <p>8-Développer une communication et un transfert de l'information concernant les vidanges et le suivi de l'état des installations septiques entre la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et la ville de Mont-Tremblant (Ville, municipalité de Lac-Tremblant-Nord)</p> <p>9-Effectuer les raccordements, lorsque possible, du développement immobilier du secteur sud du lac à l'égout sanitaire municipal (Ville)</p>
<p style="text-align: center;">4. Utilisation d'engrais et de fertilisants</p>	<p>1-Améliorer les pratiques dans le bassin versant : Application rigoureuse par la ville du <i>Règlement (2004)-67 concernant l'interdiction d'utilisation des fertilisants et pesticides</i> (article 3) et informer les citoyens sur son contenu (Ville)</p> <p>2- S'assurer de transmettre aux citoyens le dépliant municipal sur les produits et pratiques interdits et admissibles (engrais et fertilisants) (Ville)</p>

		<p>4-Ne pas utiliser de pesticides sur tout le territoire, ne pas épandre d'engrais chimiques à l'intérieur d'une ceinture de 100 mètres d'un lac et d'engrais biologiques (compost) dans une zone de 15 mètres d'un plan d'eau ou d'un cours d'eau (Riverains et résidents, Commerces)</p> <p>5-Éviter d'utiliser des produits contenant des phosphates dans tout le bassin versant (Riverains et résidents, Commerces)</p> <p>6-Ne pas utiliser de savons dans le lac, pour se laver ou pour favoriser la pratique de sports nautiques (Utilisateurs du lac)</p> <p>7-Sensibiliser les établissements commerciaux à l'utilisation de produits nettoyants sans phosphates et à ne pas utiliser des pesticides et fertilisants sur leur terrain (CRE *, Ville)</p> <p>8-S'assurer que les établissements commerciaux situés au pourtour du lac respectent le règlement municipal en matière d'épandage d'engrais et fertilisants (Ville)</p> <p>9-Publier sur le site internet de la ville les résultats des suivis environnementaux effectués par les golfs du territoire (Ville)</p>
	<p>5. Gestion des projets de développement dans le bassin versant</p>	<p>1-Améliorer l'accessibilité et la transparence de l'information : s'assurer de la tenue de séances d'informations par les promoteurs et la procédure d'invitation des citoyens lors de présentation de projets de développement dans le bassin versant (Ville)</p> <p>2-Continuer les séances Ville / promoteurs sur les enjeux environnementaux des projets de développements dans le bassin versant (information des promoteurs) (Ville)</p> <p>3-Calculer la capacité de support du lac aux apports en phosphore dans le cadre de l'étude réalisée par la MRC en lien avec la stratégie de développement durable (Ville)</p> <p>5-Terminer et rendre publique l'étude sur la capacité de support des lacs aux apports en phosphore selon la stratégie de développement durable, fournir les outils développés aux municipalités (MRC)</p> <p>6-Évaluer la possibilité d'intégrer des balises à la construction routière en bordure immédiate des lacs dans le schéma d'aménagement (MRC)</p> <p>7-Gérer l'aménagement du territoire du bassin versant en fonction de la capacité de support du lac aux apports en phosphore, lorsqu'une procédure régionale sera établie (Ville)</p> <p>8-Exiger des promoteurs un suivi environnemental serré de tous projets de développements en périphérie du plan d'eau afin de s'assurer du respect des mesures environnementales (Ville)</p> <p>10-Intégrer et respecter certaines mesures environnementales lors de la conception et réalisation de projets de développement en périphérie du plan d'eau (Promoteurs)</p>
<p>C. EMBARCATIONS</p>	<p>1. Mauvaises pratiques nautiques</p> <p>2. Accès aux plans d'eau</p>	<p>1-S'assurer que tous les acteurs sont impliqués dans la prise de décision concernant les embarcations motorisées (Ville)</p> <p>2-Participer à la réunion du 26 septembre 2007 regroupant le bureau de la sécurité nautique, la Ville de Mont-Tremblant et les associations de lacs (Ville)</p> <p>4-Élaboration d'une Politique d'accès aux plans d'eau de la Ville (Ville)</p> <p>8-Rencontre du comité municipal sur l'accès aux plans d'eau avec les différentes associations de lacs concernées (préoccupations et recommandations) (Ville)</p> <p>9-Suivre les recommandations élaborées dans le cadre de la Politique d'accès aux plans d'eau de la ville (Association, Riverains et utilisateurs du lac)</p>
<p>D. HISTORIQUE</p>	<p>1. Impacts des activités passées dans le bassin versant</p>	<p>1-Créer une base de données rassemblant l'information et l'historique du lac (Ville)</p> <p>2-Remplir le carnet de santé contenu dans la <i>Trousse des lacs</i>, rassembler et classer l'information que possède l'association sur le lac (Association)</p> <p>3-Recueillir l'information auprès des citoyens experts (Association)</p> <p>4-Aider l'association du lac afin de remplir le carnet de santé compris dans la <i>Trousse des lacs</i> (CRE*)</p>

F. TERRITOIRE PARTAGÉ	1. Communication et concertation	1-Créer un partenariat naturel avec la municipalité voisine (Ville de Mont-Tremblant , Municipalité de Lac-Tremblant-Nord) - Mise en contact des personnes ressources et en charge - Partage de l'information et des coûts 2-Participer à la création d'un partenariat naturel entre les deux municipalités (CRE*)
	2. Réglementations différentes	1-Tenter d'uniformiser la réglementation municipale et les interventions sur le lac (gestion par bassin versant) (Ville)
G. NIVEAU DE L'EAU	1. Barrage	2-Procéder à la réfection du barrage et la correction des fuites (Ville) 3-Consulter la population et les riverains au sujet de tout changement possible du niveau de l'eau du lac et de la gestion du barrage (Ville) 5-Établir un plan de gestion annuel du barrage en tenant compte d'une gestion écologique du niveau de l'eau (Ville , MRC , MDDDEP)
	2. Approvisionnement en eau	1-Vérifier la légalité des prélèvements actuels en fonction des certificats d'autorisations en vigueur et des droits acquis (Ville , MDDEP)
H. EXPLOITATION FORESTIÈRE	1. Coupes d'arbres à des fins privées ou commerciales dans le bassin versant	1-S'assurer que les autorisations requises sont en place auprès du propriétaire (Ville ou MRNF) 2-Exiger des mesures environnementales du contrôle de l'érosion lors de tous travaux de déboisement et s'assurer que ces derniers n'aient pas lieu dans la bande de protection riveraine du plan d'eau (Ville ou MRNF) 3-Effectuer un suivi des travaux de déboisement (Ville ou MRNF)

ANNEXE II

Dépliant présentant le programme *Bleu Laurentides* à Mont-Tremblant



L'environnement, une responsabilité collective



Organisme à but non lucratif dont le mandat est de contribuer à la mise en place d'un développement régional durable et de favoriser la protection de l'environnement, le **CRE Laurentides** accorde depuis 10 ans une priorité aux dossiers:

- de l'eau;
- des paysages;
- de l'aménagement et la gestion durables du territoire.



On passe à l'action!

Les outils...

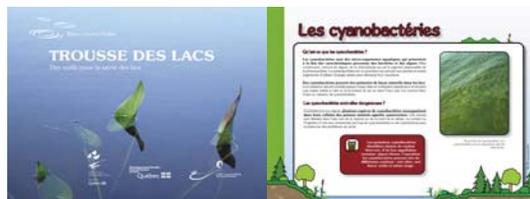
Trousse des lacs

- Des fiches théoriques
- Des protocoles de caractérisation
- Un carnet de santé
- Des séances de formation



Service de soutien technique

- Un plan d'action concerté entre municipalité et associations
- Une ressource technique
- Des documents de formation et de sensibilisation
- Des recommandations pour les années suivantes



Pour avoir accès à la Trousse des lacs, consulter le site www.crelaurentides.org/trousse





Soutien technique
L'agent de liaison : son rôle



- Réaliser des **plans d'action** avec les associations de lacs et la ville (été 2008: lac Tremblant, Ouimet, Desmarais et Gélinas)
- Appliquer les outils disponibles dans la **Trousse des lacs**
- Former des **personnes ressources** dans les associations



- Favoriser la **communication** entre les différents acteurs
- **Sensibiliser** les citoyens aux problématiques des lacs
- **Informé**r et visiter les riverains des lacs
- Participer aux **activités** organisées par la ville



Méliissa Laniel
 Agente liaison
 Mont-Tremblant
 (819)425-8614 # 2605
 melautentides@gmail.com



Ville de
MONT-TREMBLANT

